

Journal de Roubaix

MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.

Ce journal paraît deux fois la semaine, le mercredi et le samedi.

ABONNEMENT : { Pour Roubaix, 25 fr. par an.
Pour le dehors, les frais de poste en plus.

Un numéro : 25 centimes.

ABONNEMENT ET RÉDACTION :

Au bureau du Journal, 20, rue Neuve,
A ROUBAIX,

Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

La rédaction recevra les articles signés indiquant l'adresse de l'auteur, pour le cas où il y aurait à faire des observations.

Le Gérant responsable se réserve le droit d'examen.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

ROUBAIX, 3 janvier.

Le *Moniteur* contient dans sa partie officielle :

Nominations dans la magistrature ;

Rapport à l'Empereur, suivi d'un décret ouvrant au ministre de l'intérieur, sur l'exercice 1857, un crédit extraordinaire de trois millions de francs, pour subventions aux travaux d'utilité communale et pour secours à distribuer par les bureaux de bienfaisance ou par les commissions temporaires de charité ;

Décret décernant une médaille d'honneur de 2^e classe en or à un agent consulaire ;

Arrêté du ministre de l'intérieur approuvant le règlement d'administration intérieure de l'Association de secours mutuels des artistes dramatiques.

Nominations : dans la magistrature ; — dans les tribunaux de commerce ; — de juges et de suppléants de juges de paix ;

Décret impérial qui prescrit la promulgation de la convention de poste conclue, le 14 octobre 1856, entre la France et le grand-duché de Bade ;

Nominations : du gouverneur des établissements français de l'Inde ; — du directeur de l'administration au ministère de la marine ; — du secrétaire du conseil d'amirauté ;

Approbation par l'Empereur de deux conventions passées, l'une entre le préfet de la Seine et la Société d'encouragement, l'autre entre S. Exc. le ministre des travaux publics et la même Société ;

Nominations de présidents de sociétés de secours mutuels ;

Décret convoquant le Sénat et le Corps législatif pour le lundi 16 février 1857 ;

Décret impérial pour l'exécution de la convention de poste conclue, le 24 septembre 1856, entre la France et la Grande-Bretagne.

CHEMIN DE FER DU NORD.

SERVICE D'HIVER à dater du 1^{er} Janvier 1857.

DE LILLE A MOUSCRON.

	mat.	mat.	mat.	soir	soir	soir	soir	soir	soir
Lille Dép.	5	6 45	9 30	12 15	1 15	3 30	4 40	8 05	11
Roubaix	5 16	7 01	10	12 31	1 31	3 46	4 56	8 21	11 16
Tourcoing	5 22	7 07	10 10	12 37	1 37	3 52	5 02	8 27	11 21
Mousscr. Arr.	5 35	7 20	10 30	12 50	1 50	4 05	5 15	8 40	

DE MOUSCRON A LILLE.

	mat.	mat.	mat.	soir	soir	soir	soir	soir	soir
Mousscr. Dép.	5 15	7 45	8 25	11 30	1 45	2 20	4 50	6 55	9 05
Tourcoing	5 15	7 55	8 45	11 40	1 55	2 30	5	7 15	9 20
Roubaix	5 22	8 02	9	11 47	2 05	2 37	5 07	7 35	9 27
Lille Arr.	5 40	8 20	9 25	12 05	2 30	2 55	5 25	8	9 45

Chronique locale.

Le ministre de l'agriculture, et du commerce et des travaux publics publie au *Moniteur* l'avis suivant, relatif à la loterie de l'Exposition :

« Une liste générale de numéros sortis, disposée par ordre numérique, avec les numéros des lots correspondants, paraîtra prochainement au *Moniteur*. Elle rectifiera quelques erreurs qui se sont glissées dans les listes partielles.

» La distribution des lots commencera le lundi 5 janvier. Un avis ultérieur fera connaître l'ordre adopté pour cette distribution. »

Nous trouvons, dans les *Actes de la Préfecture du Nord*, la circulaire suivante, adressée aux sous-préfets, maires et commissaires de police :

« Lille, le 8 décembre 1856.

» Messieurs,

» Les accidents auxquels donne lieu l'emploi des appareils à vapeur sont presque toujours le résultat de la négligence et de l'inobservation des prescriptions réglementaires.

» Ces accidents ont éveillé en tout temps la sollicitude de l'administration, en raison des funestes conséquences qu'ils entraînent. Diverses ordonnances royales, notamment celle du 22 mai 1843, ont réglé tout ce qui concerne la fabrication, le commerce et l'établissement des machines et des chaudières à vapeur, les épreuves, les appareils de sûreté, le remplacement des appareils, etc.

» Mais la plupart des chefs d'établissement négligent de se conformer strictement à ces dispositions, dont l'exécution rigoureuse est cependant la seule garantie contre les dangers que présente l'usage des appareils à vapeur.

» Le gouvernement a voulu faire cesser un état de choses aussi contraire à la sûreté publique et qui avait, depuis longtemps, fixé son attention. Une loi du 21 juillet 1856, que vous trouverez imprimée à la suite de la présente circulaire, détermine les peines dont les auteurs des contraventions aux règlements sur la vente et l'usage des appareils à vapeur seront désormais passibles.

» Je vous invite, messieurs, à prendre une

connaissance attentive des dispositions de cette loi ainsi que des prescriptions de l'ordonnance précitée du 22 mai 1843, à faire de fréquentes visites dans les établissements industriels mus par des machines à vapeur, afin de vous assurer si toutes les conditions voulues par les règlements et les arrêtés d'autorisation sont exactement observées, et, en cas d'inexécution, même partielle, à constater les contraventions par des procès-verbaux. L'art. 21 de la nouvelle loi vous donne tout pouvoir à cet effet.

» Je vous prie de m'informer de la nature et de l'importance des contraventions constatées, avec indication des noms de leurs auteurs. »

Par arrêté de M. le préfet, la fermeture de la chasse dans le département du Nord est fixée au 11 janvier.

Ainsi qu'on le craignait dès l'accident, l'un des ouvriers maçons tombés dans l'église Saint-Maurice avec la voûte d'une chapelle, a succombé. C'est l'aîné des frères Honoré ; il a rendu le dernier soupir avant-hier, à quatre heures du soir. L'autre blessé est dans un état assez bon, qui donne l'espoir de le conserver à la vie.

On vient de faire une découverte sur laquelle nous appelons toute l'attention. On a constaté que, en exposant quelques instants seulement telle morceau de viande fraîche que ce soit à l'action du gaz sulfureux qui se dégage quand on brûle une mèche souffrée, sa conservation était assurée pour un temps très-long. L'expérience a déjà porté sur des pièces entières préparées depuis plus d'un an. Aucun goût ne reste attaché à la viande, contrairement à ce qu'on pourrait croire. Si rien ne vient détruire ou atténuer les bons effets de ce procédé aussi simple que peu coûteux, un important problème sera résolu au bénéfice de tous ; on doit donc le désirer bien sincèrement.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX.

3 JANVIER 1857.

LE BONJOUR DU NOUVEL AN.

Le matin ne veut pas venir ! Tout dort. Tant mieux, je les laisserai reposer aussi longtemps que je pourrai ! En attendant, je m'en vais un peu voir le pays. Toi, nuage là-bas, ne fais pas de farces ; la lune n'est déjà pas trop claire.

Pas de fleurs ! ni de rouges, ni de blanches ; rien que de la gelée sur les plantes. Les fontaines sont enveloppées de paille ; on en a aussi jeté devant les écuries et les portes des caves. C'est mon cousin qui a fait tout cela ; voilà pour quoi il s'est sauvé au milieu de la nuit.

Il faudra pourtant que tout aille autrement ; moi je suis l'homme qui changera tout. Il faut que les jardins se nettoient ; j'y ferai pousser des renoncules et des hyacinthes ; je ferai venir des fleurs sur les arbres ; tant que les branches en pourront porter.

Rien ne remue ; ils dorment encore ! Tiens, voilà un moineau ! Pauvre petit, tu as l'air malheureux. Je parie qu'il avait une jolie femme ; l'hiver et la faim les auront séparés.

Maintenant il est tout triste. Pas de femme, pas de pain, pas de gîte ; rien au monde. Quant il s'éveille, personne ne lui dit bonjour, personne ne lui fait la soupe. Attends, mon petit, je viens te secourir !

Rien ne remue ; ils dorment toujours ! Comme ils ont une jolie église ! elle est propre comme dans une ville ! Il est six heures au cadran, voilà le matin ; ce n'est pas dommage ; car on gèle jusqu'à la moelle des os.

Les morts ne sentent pas ce froid. Quelle vie tranquille ils mènent ! Ils dorment toujours en paix. Le cimetière répare tous les maux. Voyons un peu s'il y a des places vides, j'en aurai peut-être besoin.

A un enfant qui n'a plus sa mère, je pourrais faire là un petit lit ; à un vieillard, à une vieille femme également. Vous qui avez veillé dans la peine, vous dormirez bien dans cette nuit tranquille.

Ah ! voilà une lumière ! Encore une dans la maison à côté. On s'éveille ; les volets s'ouvrent, puis les portes : « Bonjour, braves gens, me voici ; je suis là » depuis minuit.

» Mon cousin a fait son paquet, il est parti dans la nuit et dans le brouillard. Si je n'étais pas venu à minuit juste, vous couriez un fameux danger. Comment me trouvez-vous dans mon habit des dimanches ? Il sort de chez le tailleur.

» Ma veste de velours va bien avec le gilet rouge et les pantalons pluchés. J'ai aussi une montre avec un beau cordon. Mes cheveux sont crépés, mon chapeau est tout neuf, mes yeux sont gais ; je suis de bien bonne humeur.

» En voilà un qui regarde mon havresac. Hein ! tu voudrais savoir ce qu'il y a dedans ? Bonnes gens, je ne veux pas vous le dire ; vous le saurez quand il en sera temps. Il y a des roses avec des épines. On ne peut pas avoir chaque chose à part.

» Il y a encore un ruban pour un berceau ; un joli maillot ; un anneau pour le doigt d'une

» mariée ; une couronne d'honneur : une clef de cimetière. Prenez-y garde ; ce sera le tour de l'un de vous.

» Que Dieu nous donne une bonne conscience, un cœur tranquille dans la joie et dans la douleur ! Quant à celui qui n'est pas honnête et bon, qui ne fait pas ses affaires comme il faut, je ne lui apporte pas de bénédiction ; si même je le voulais, je ne le pourrais pas.

» Maintenant, allez habiller les enfants, et pensez à ce que je vous ai dit. Avant d'aller à l'église, faites toutes vos affaires. Allons, voici le jour, la lune se cache, et le soleil regarde à travers l'aurore. »

JEAN-PIERRE HEBEL.

BIBLIOGRAPHIE.

La Revue Française.

Depuis l'établissement des chemins de fer, la ligne de démarcation qui sépare Paris de la province tend chaque jour à disparaître. De cette fusion, qui commence à s'opérer, résulte un progrès pour tous ; on se rapproche, on se connaît mieux, la défiance disparaît, on s'apprécie mutuellement avec plus d'équité, enfin les préjugés s'en vont peu à peu. Cette opinion qui peut se généraliser est surtout applicable à la littérature et aux arts.

(*) La REVUE FRANÇAISE paraît trois fois par mois, le 1^{er}, le 10 et le 20, par numéros de quatre feuilles grand in-octavo, formant chaque année quatre magnifiques volumes.

Les six premiers volumes sont en vente. Prix, chacun 7 f. 50. — On s'abonne à Paris, 5, rue du Pont-de-Lodi. Départements, un an, 22 f. ; 6 mois, 13 f.

Sous ce rapport, Paris traite la province moins cavalièrement qu'autrefois ; Paris lui reconnaît, lui restitue, pour ainsi dire, sa valeur véritable, et les qualités essentielles qui lui sont propres. Nous parlons de littérature et d'art ; dernièrement nous imprimions dans nos colonnes un article concernant un écrivain de province et publié dans la *Revue française*, une des publications les plus réellement littéraires qui existent à Paris.

L'opinion pleine de sens émise par le critique Parisien en faveur de la province, nous fit rechercher cette *Revue*, que nous ne connaissions qu'accidentellement.

Nous croyons être agréables à nos lecteurs en leur communiquant nos idées, notre appréciation sur la *Revue française*, et en en recommandant la lecture aux amateurs de bonne et vraie littérature.

Par la fièvre de sophistication qui règne, on est exposé à rencontrer, dans les publications de ce genre, plus de brillant que de solide, plus de clinquant que d'or. Les *sommaires* sont parfois des étiquettes placées sur le tiroir qui promet un moka parfumé et d'où s'exhale une odeur de chicorée dès qu'on l'ouvre et qu'on y regarde d'un peu près.

La sophistication littéraire n'est pas moins rare, n'est pas moins dangereuse que l'autre. Si de mauvais romans, amusant d'ailleurs, jettent un peu de poudre à l'esprit, ou éveillent un instant la curiosité, ils n'y laissent rien après eux, ou, ce qui est pis, y jettent souvent des idées fausses qu'on a peine à quitter.

La *Revue française* a compris sa mission dans toute son étendue. Ses *sommaires* donnent bien réellement ce qu'ils promettent. Elle s'entoure de rédacteurs consciencieux qui lui impriment